

Projet d'établissement.

L'école Sainte Bernadette est un établissement ouvert à tous, conformément à la volonté de l'Eglise catholique de mettre à disposition de tous, ses orientations éducatives. Ainsi, notre école, par sa contribution au service éducatif de la nation, rend un service d'intérêt général. C'est pourquoi il est associé à l'Etat par contrat, dans le cadre de la loi Debré de 1959 et de la loi Rocard de 1984.

Ce projet, propre à notre établissement, fonde ses propositions éducatives sur la vision chrétienne de la personne humaine, partagée par tous les établissements catholiques. La dimension sociale de la personne implique que l'Ecole prépare chacun à la vie civique et à l'engagement.

Présentation du projet d'établissement

Projet fondateur

Projet pastoral

Projet éducatif

Projet pédagogique

Règlement intérieur

Règlement d'économat

PROJET FONDATEUR

FONDATION DE LA CONGREGATION

Caroline Lenferna de Laresle est née à l'île Maurice le 25 Mars 1824.

Le 7 Février 1849, elle entre au couvent des Soeurs de Lorette, afin d'y commencer son noviciat.

Après deux années de formation, elle prononce ses vœux de religion et se consacre toute sa vie à Dieu comme "servante des pauvres".

Le 18 Juin 1850, sous le nom de Soeur Marie Augustine, elle fonde avec l'approbation de son Evêque Monseigneur Collier, la **Congrégation des Soeurs de Charité de Notre-Dame du Bon et Perpétuel secours.**

Les Congrégations religieuses étaient peu nombreuses à l'île Maurice et les misères à soulager étaient grandes. Il y avait donc un vide spirituel à combler, beaucoup de malades à secourir à cause des épidémies, de nombreux enfants abandonnés ou orphelins à recueillir.

Petit à petit, la Congrégation s'est étendue dans différents pays. La Fondatrice Marie-Augustine s'est rendue à Rome auprès du Saint Siège pour faire approuver les Constitutions. Elle y a établi la Maison Générale. Les religieuses sont au service des personnes âgées, des infirmes, des malades, de l'enfance délaissée, de l'éducation, et des paroisses.

Spiritualité : DEUS CHARITAS EST

« **DIEU EST AMOUR** » est la devise de la spiritualité.

Notre spiritualité est **Christocentrique**. La riche spiritualité de Marie-Augustine a pour objet central le mystère de Jésus Christ. Il est le modèle, le but, l'inspiration et le centre de tout. A Jésus, elle consacre sa vie pour accomplir la volonté du Père et pour manifester son amour envers les pauvres.

Notre spiritualité est **Eucharistique**. Un des aspects les plus souligné de Marie-Augustine est l'amour de Jésus Eucharistie. Devant ce sacrement, elle contemplait l'amour de Dieu pour l'homme **DEUS CHARITAS EST** » est la devise écrite dans le sceau de l'institut.

Notre spiritualité est **MARIALE**. Marie Augustine a mis la Vierge Marie à côté de Jésus. Pourquoi ? Parce que la Vierge Marie est liée indissolublement à son Fils dans la sainteté et dans la mission.

Notre spiritualité est donc **missionnaire**. Comme Marie, nous voulons incarner l'amour du Christ dans notre vie pour le porter aux autres par une charité audacieuse.

Amour dans l'humanité, humilité dans l'amour sont les deux vertus fondamentales sur lesquelles notre spiritualité se constitue : suivre le Christ avec une attention toute particulière dans l'aspect de sa vie d'humble serviteur et celle de sa Divine Mère afin de se conformer à leur modèle de perfection dans le service des plus pauvres spirituellement et matériellement y compris l'éducation des enfants et de la jeunesse.

Sœur Marie Thérèse.

HISTORIQUE DE L'ECOLE

L'Ecole Sainte Bernadette a été créée en 1945 par une Communauté de la Congrégation des Soeurs de Notre Dame du Bon et Perpétuel Secours.

- Ses objectifs prioritaires sont donc conformes aux charismes de la Congrégation.

- C'était alors un pensionnat qui accueillait essentiellement des filles. Ensuite, il s'ouvrit aux garçons.

Par la suite, il ferma ses portes et on créa la maison de retraite actuelle qui abrite 24 résidentes.

- Actuellement, l'Ecole Sainte Bernadette continue d'accueillir les enfants dans un cadre agréable et un esprit familial.

PROJET PASTORAL

L'Ecole Sainte Bernadette est un établissement catholique. Ecole congréganiste, elle est fidèle à sa Mission. L'Enseignement catholique est un des lieux privilégiés où l'église peut révéler l'homme à lui-même, lui faire découvrir le sens de son existence et l'introduire dans la vérité totale sur lui-même et son destin. Ainsi dans sa tâche éducative, l'Eglise est appelée à servir le dessein sur les hommes". (Extrait du Statut de l'Enseignement Catholique des Evêques de France).

PROPOSITION DE LA FOI

L'Ecole catholique est ouverte à tous, ce qui permet la cohabitation et les échanges entre enfants de confessions différentes.

Cependant compte tenu du caractère propre de l'Ecole Sainte Bernadette et en accord avec les familles, l'Enseignement Religieux s'adresse à tous les enfants qui nous sont confiés : les uns pour conforter leur Foi, les autres pour élargir leur culture religieuse et aboutir éventuellement à un choix tout en respectant leur liberté.

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Dans l'emploi du temps, une heure lui est réservée en plus de l'horaire normal.

Cycle 1 et 2 :

- Eveil à la Foi correspondant aux temps forts de l'Année Liturgique et à des moments de la vie de tous les jours.

Cycle 3 :

- Temps de prière.
- Découverte de l'Eglise universelle par l'étude de la Parole de Dieu et l'approfondissement de certains textes.

La participation aux actions de rassemblements proposées par la Paroisse St François-Xavier, Ste Anne ou le Diocèse.

- Initiation aux Sacrements et pour les enfants qui le désirent, préparation au baptême et à la première Communion en collaboration avec la Paroisse.
- Messes pour tous célébrées à la paroisse Ste Anne ou à l'école et auxquelles sont conviées les familles et les amis.
- Participation aux temps forts de l'Année Liturgique (Célébrations ou Messes pour marquer les grandes fêtes : Toussaint, Noël, Pâques ...).
- Participation à des projets de partage, collectes, ventes au profit d'oeuvres caritatives.

Les personnes qui assurent l'Eveil à la Foi ou la Catéchèse :

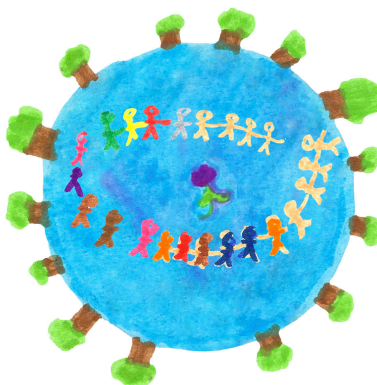
- Les Enseignants
- Les religieuses
- Le personnel

Tous ces moments de partage et de rassemblement sont vécus avec les enfants et les membres de la communauté éducative dans un esprit évangélique.

“Quiconque reçoit en mon nom ce petit enfant me reçoit moi-même ; et quiconque me reçoit reçoit celui qui

m'a envoyé. Car celui qui est le plus petit parmi vous tous, c'est celui-là qui est grand."(Luc 9 , 48)

Ensemble pour apprendre à grandir.



PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif de l'école Sainte Bernadette propose l'accueil de tous.

L'attention à l'Autre, à l'Autre différent, est une valeur au cœur de ce projet.

L'équipe éducative est profondément convaincue que chaque élève peut développer ses potentialités et réussir à partir du moment où il est reconnu et encouragé.

Elle lutte contre les clivages et les inégalités.

Le partenariat entre l'école et la famille permet d'œuvrer à la réussite de chaque élève.

Au travers d'enseignements de qualité, l'équipe éducative s'efforce de développer toutes les intelligences.

Elle valorise le goût de l'effort et du travail bien fait.

Elle développe des savoirs et des savoir-faire nécessaires à la vie future de l'enfant.

Elle donne le droit à l'erreur et au tâtonnement.

Elle favorise la coopération et encourage les initiatives.

La réflexion et le questionnement forment les élèves à devenir acteurs de leurs apprentissages et permettent l'éveil à la sensibilité, le développement de la créativité et de l'imagination : une école qui lui apprend à penser et à agir dans un monde qui change ; une école qui donne du sens.

Par un regard bienveillant qui sait reconnaître les richesses et les fragilités, l'équipe éducative s'engage à promouvoir une éducation qui allie à la fois l'ouverture aux autres, à la différence et au monde, et, qui dans un même temps, s'appuie sur l'action collective.

Par le partage, les échanges et la communication, le partenariat entre l'école et la famille permet d'œuvrer, tous ensemble, à la réussite de chaque enfant.

La construction de la personne nécessite un climat rassurant ; une école où chacun a sa place grand ou petit : élèves, parents, enseignants, personnel de vie scolaire, chef d'établissement et communauté religieuse s'engagent à prendre soin de cette relation éducative pour agir les uns envers les autres de manière fraternelle.

« Dieu est Amour » ; le projet d'éducation s'efforce de faire vivre cet Amour de Dieu Il propose au quotidien des espaces de vie intérieure, de silence, de prière, laissant le temps qu'il faut pour découvrir le chemin vers Dieu.

Ce chemin d'espérance permet de regarder chaque personne comme un être unique, aimé de Dieu.

PROJET PEDAGOGIQUE

L'école Sainte Bernadette accueille tous les élèves et propose une pédagogie différenciée dans toutes les classes.

En lien avec le projet éducatif, les élèves peuvent bénéficier :

- du travail en groupes (socio constructivisme),
- de l'intervention du maître E (identification des besoins, observation des procédures de chacun), ce qui permet d'avoir un autre regard sur l'élève,
- d'un lien avec la classe Passerelle pour l'inclusion des élèves dans un grand groupe classe,
- de la mise en œuvre de la réforme 2015 : progression de cycles, élaboration d'une programmation de cycle.
- de rituels de mise en train au sein de toutes les classes (construction chronologique, langage oral, construction du nombre, mobilisation de la mémoire).

Organisation

REPARTITION DES CLASSES

- 3 classes maternelles : (PS-MS-GS)
- 5 classes élémentaires : (CP-CE1-CE2-CM1-CM2).
- 1 regroupement d'adaptation (mi temps).
- 1 classe passerelle accueillant des enfants des écoles privées ou publiques dans l'année scolaire. Cette classe unique de la GS au CM2 sera ouverte pour des élèves ayant besoin de prendre du temps pour continuer les apprentissages.

Les classes sont réparties en 3 cycles :

- Cycle des apprentissages premiers : PS MS GS
- Cycle des apprentissages fondamentaux : CP-CE1- CE2
- Cycle de consolidation : CM1-CM2 (et 6^{ème} au collège).

L'établissement comporte :

- un stade
- une salle d'informatique / salle de regroupement d'adaptation (RA)
- une salle de restauration / salle de spectacle
- un oratoire (chapelle)
- 5 classes du primaire équipées de TBI (tableaux interactifs).
- 1 classe Passerelle
- 3 classes de maternelle
- 1 salle de repos pour la PS / salle de motricité avec mur d'escalade.

EVALUATIONS

Les parents sont régulièrement informés des résultats scolaires par période.

- Livrets numériques d'évaluations sur le site EDUMOOV par période pour toutes les classes du cycle 2 et cycle 3.
- Cycle 1 (PS MS et GS) : livrets de réussites (2 fois dans l'année).
- Cycle 2 (CP- CE1 et CE2) : livrets numériques (2 fois dans l'année).
- cycle 3 (CM1 et CM2) livrets numériques (3 fois dans l'année).
- le LSU (livret scolaire unique) en fin d'année pour les élèves qui quittent l'établissement et les CE2.

Les évaluations diagnostiques en début d'année et les évaluations sommatives.

Les évaluations sont continues. Elles visent à nous assurer des acquisitions des élèves.

Les parents sont tenus de signer conjointement les résultats sur le livret de réussites ou sur le livret numérique du site EDUMOOV.

ACTIVITES PROPOSEES

Piscine au CE1 : un certificat médical pour la pratique de ce sport est obligatoire.

Anglais :

- de la petite section au CM2 par les enseignantes.

Education physique et sportive :

- Des intervenants extérieurs participent aux activités.

Informatique :

- Initiation du CP au CM2.

Soutien scolaire :

- Par un maître E (la priorité est au cycle 2).
- En groupes de besoins dans toutes les classes.

APC (activité pédagogique complémentaire) pour tous les élèves, activités pédagogiques organisées en petits groupes d'élèves avec l'enseignante de 12h10 à 12h40 les mardis et jeudis de la GS au CM2.

Les parents sont informés, de la participation de leurs enfants aux APC, sur le cahier de liaison.

Théâtre : MS au CM2 par des intervenants.

Calligraphie chinoise : de la PS au CM2.

Sorties scolaires et spectacles :

Elles dépendent du projet de l'année et sont financées par les familles.

Des séjours peuvent être proposés dès le CE1 à condition que l'effectif de la classe reste complet.

Ils dépendent aussi du projet de l'école.

Diverses animations pédagogiques :

- Pour toutes les classes (films pédagogiques ou autres ...).

L'APEL est présente pour participer financièrement à ces sorties ou pour aider certaines familles.

D'UN CYCLE A L'AUTRE

- Possibilité de faire un cycle en 2 ans sur proposition de l'enseignant uniquement et sur décision du Conseil des maîtres.

- Les parents sont prévenus des risques de redoublement à la fin du 2ème trimestre.

Le Conseil des maîtres a lieu 3 fois par an. Il observe l'évolution de chaque élève et décide de la conduite pédagogique à adapter selon les cas.

ENFANTS EN DIFFICULTES D'APPRENTISSAGE

- Accueil des enfants en difficultés d'apprentissage.

- Les parents sont informés après les premières évaluations ou à la suite du Conseil des maîtres.
- Un bilan leur est parfois conseillé.
- La psychologue scolaire attachée à la DDEC pourra les rencontrer s'ils en font la demande.
- Une équipe éducative comprenant la psychologue scolaire, le médecin scolaire, l'enseignant, les parents, le chef d'établissement, peut se réunir pour faire le point et définir les orientations futures.
- La classe passerelle accueille les élèves en décrochage scolaire.
- La classe d'adaptation ouverte (RA) accueille les enfants en difficulté. L'enseignante spécialisée (maître E) a pour objectif de remédier aux difficultés des élèves de cycle 2 en priorité.

Lorsqu'un élève en difficulté scolaire ou autre est repéré, une équipe éducative se réunit. Elle est composée du chef d'établissement, de l'enseignante, du maître E (si elle le suit), de la psychologue scolaire, du médecin scolaire, des parents de l'enfant et selon les cas du secrétaire de la CCPE.

A la demande des parents, la référente de la MDPH (Maison Départemental Personne Handicapée) peut y participer.

A l'issue de cette rencontre, une décision est prise pour aider l'enfant au mieux dans sa scolarité et son orientation future.

PASSAGE EN 6 EME

A la rentrée scolaire du CM2, les parents inscrivent leur enfant dans le collège privé de leur choix.

Pour le collège public, l'établissement donne le dossier d'inscription au cours du mois d'avril, l'enfant est obligatoirement affecté au collège de son secteur d'habitation.

L'école Sainte Bernadette fait partie du réseau Sud du diocèse de Marseille. Nos élèves sont bien accueillis dans les collèges privés de Provence, Sainte Anne, Sainte Trinité, Cluny et Pastré Grande Bastide.

UNE PEDAGOGIE DU PROJET

Le projet est un ensemble articulé d'objectifs et de moyens destinés à le réaliser.

Très souvent l'école Sainte Bernadette élabore un projet d'école de la PS au CM2. Il s'agit autour d'une idée commune de travailler l'ensemble des disciplines dans la transversalité.

Les projets réalisés ou à réaliser :

- la grande lessive (exposition de dessins)
- calligraphie chinoise de la PS au CM2
- concours (mathématiques) : kangourou et koala
- théâtre
- voile
- escalade et stages sportifs
- musique (CM2)
- mise à disposition d'un matériel numérique : IPAD, ordinateurs
- tableau interactif du CP au CM2.

UNE JOURNEE A L'ECOLE

L'école fonctionne sur une semaine de 4 jours.

Horaires

Matin

- Ouverture du portail à 7h45 : garderie à la cantine.

- Entrée en classe à 8h30.
(Accueil à 8h15 dans la cour des maternelles pour les PS MS et GS).
- Classe de 8h30 à 12h.

Récréation du matin

- 10h15 à 10h30 pour les primaires.
- 10h15 à 10 h45 pour les maternelles.

Après-midi

- Maternelle : de 12h45 à 14h (sieste des petits et temps calme), jeux dans la cour pour les MS.
- Les GS restent dans la cour du primaire.
- Classe de 14h à 16h45.
- De 12h10 à 12h40 : aide personnalisée pour les enfants en difficulté, le mardi et jeudi.

Récréation de l'après-midi

- 15h15 à 15h30 pour les primaires.
- 15h15 à 15 h45 pour les maternelles.

Garderie et Etude

- Une garderie est assurée jusqu'à 18h.
- De la PS au CP : garderie en maternelles et du CE1 au CM2 : aide aux devoirs .
- L'accès à l'école se fait uniquement par l'avenue Clot Bey.
- Semaine de 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi).

Ouverture et fermeture du portail avec surveillance :

- 7h45 pour la garderie du matin.
- 11h55 pour la pause méridienne.
- 13h55 début d'après midi
- 16h40 à 17H15 la sortie des classes
- 17h50 la sortie de la garderie du soir et de l'étude.

- Du CE1 au CM2, les élèves rentrent seuls à l'école.
- Les CP à partir de la Toussaint rentreront seuls.
- Les parents accompagnent les maternelles.
- A la sortie des classes (12h et 16h45) les parents (munis d'un badge) doivent récupérer les élèves.

Réunions

- une réunion générale vous sera proposée en début d'année,
- une réunion dans chaque classe sera organisée par l'enseignante au cours du mois de septembre,
- 3 conseils d'établissement dans l'année scolaire.

REGLEMENT INTERIEUR

RETARDS - ASSIDUITE

- L'assiduité et l'exactitude sont des conditions nécessaires au sérieux dans les études.
- Les retards répétés ne seront pas acceptés et l'élève ne sera pas admis en classe.
- Un élève dispensé d'éducation physique ou de piscine doit être présent à l'école.

ABSENCES

- Prévenir le secrétariat dès qu'un enfant est absent.
- A son retour, il doit présenter à son enseignante un mot d'excuse précisant le motif de l'absence.
- En cas de maladie contagieuse, la date de reprise à l'école doit être mentionnée sur le certificat médical.
- A partir de 4 demi-journées d'absences non justifiées dans le mois, les autorités académiques seront prévenues.
- Les médicaments sont interdits à l'école.
- En cas de maladie chronique, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) rédigé par le médecin scolaire sera établi. C'est lui qui autorisera l'administration des médicaments nécessaires.
- Lors d'un accident, l'école appellera les pompiers pour le transport à l'hôpital et préviendra les parents.
- Une fiche d'urgence est demandée au début de l'année scolaire.

SORTIES

- Les enfants ne sont pas autorisés à quitter l'école seuls.
 - Les personnes autorisées à venir chercher l'enfant à la sortie de l'école sont inscrites sur la fiche de renseignements (âge minimum obligatoire 16 ans).
 - Ils ne seront remis à personne d'autre sauf autorisation écrite des parents.
 - En dehors des heures normales de sorties, on ne peut venir chercher les enfants à l'école à l'exception des P.A.I.
- Les enfants seront remis aux parents à 12h ou à 14h s'ils doivent s'absenter l'après-midi.

TENUE ET EDUCATION

- La bonne tenue, la politesse, l'éducation dans le comportement et le langage font partie des principales préoccupations de l'école Ste Bernadette.
- Tenue vestimentaire bleue et blanche, classique et correcte.
- Vêtements de sport uniquement pour les cours d'E.P.S.
- Tablier bleu obligatoire pour tous. (Un code vous sera donné en fin d'année pour l'acheter sur internet)
Il est unique et obligatoire.
- Toutes les affaires doivent être marquées au nom de l'élève.
- L'école n'est pas responsable en cas de perte ou de dégradation d'objets de valeur.
- Tout le matériel et les équipements ou installations de l'école doivent être respectés.
- Toute dégradation sera l'objet d'une sanction et d'un remboursement par la famille.

DISCIPLINE

- Les jeux violents, les objets susceptibles de provoquer des accidents, les jeux électroniques, sont interdits à l'école.
- Seuls les ballons de mousse sont tolérés.
- Il est interdit de rester dans les classes pendant les récréations.
- Toute incorrection, impolitesse ou insolence sera sanctionnée.
- Les chewing-gum et les sucettes même dans la cour sont interdits.

SANCTIONS

Le conseil des maîtres peut se transformer en conseil de discipline pour les fautes graves (fraude, brutalité,

vol .).

Ce dernier peut se prononcer pour une exclusion temporaire sans avertissement préalable.

Chaque fois que l'enfant n'aura pas respecté le règlement, il sera sanctionné en primaire par :

- une heure de retenue le soir après la classe.
- 3 heures de retenue entraîneront un avertissement.
- 2 avertissements entraîneront une exclusion temporaire (de un à trois jours).
- * En cas de récidive, nous estimons que l'enfant et la famille n'adhèrent plus au projet d'établissement, le renvoi sera prononcé en fin d'année scolaire.

VIE SCOLAIRE

- Le carnet de liaison doit être regardé tous les soirs, les informations devront être signées systématiquement.
- Le chef d'établissement et les enseignants sont à la disposition des parents avant et ou après les cours, sur rendez-vous.

Après avoir visité notre école et pris connaissance de notre projet d'établissement, et si vous acceptez la totalité de ce dernier qui regroupe :

- **le projet éducatif**
- **le projet pédagogique**
- **le projet pastoral**
- **le règlement intérieur**

l'inscription de votre enfant à l'Ecole Sainte Bernadette sera effective.

Mme Vankeerberghen Michèle

Chef d'établissement

